



Quand est créé une copropriété?

Par **Halsi Estelle**, le **14/12/2016** à **08:22**

Bonjour,

Voici la situation:

Notre propriétaire a construit un bâtiment avec 4 appartements avec une sci. A notre arrivée en 2014, un appartement avait été vendu et nous louions un autre. Les deux autres étaient encore en travaux.

Aujourd'hui, deux appartements sont en location et deux ont été vendus.

Est-ce une copropriété? Un règlement doit-il être établi?

Merci à tous

Estelle

Par **youris**, le **14/12/2016** à **09:55**

bonjour,

dès l'instant où il y a des parties privatives (logements) et des parties communes (murs, toiture....) vous êtes en copropriété.

il vous faut donc un règlement de copropriété et un syndic.

qu'indique votre acte de vente sur ce sujet ?

salutations

Par **Halsi Estelle**, le **14/12/2016** à **10:01**

Merci bien. Nous sommes locataires et à notre arrivée, nous n'avons eu que le contrat de locations et les diagnostics de l'appartement. Pas de règlement de copropriété ou d'information sur un quelconque syndic...

Par **youris**, le **14/12/2016** à **13:10**

bonjour,

tant que l'immeuble appartient au même propriétaire, il n'est pas en copropriété.

si vous êtes locataire, nous n'étés pas concernés par le statut de l'immeuble, vous n'avez qu'à

connaître votre bailleur.
salutations